

MARIE-HÉLÈNE REYNAUD JOANNY SHIATSU GENERATION

PROGRAMME DE L'ACTION DE FORMATION CERTIFIANTE EN SHIATSU ANNEE 2018-2019

Implanté à Aix-en-Provence, le centre de formation Shiatsu Generation a été fondé par Marie-Hélène Reynaud Joanny, praticienne et enseignante de Shiatsu certifiée et membre du SPS (Syndicat professionnel de Shiatsu), enregistrée sous le n° de SIRET 449 337 625 000 23.

L'école de Shiatsu de Marie-Hélène Reynaud Joanny est un organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le n°93131348913 auprès de la DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de Paca¹.

La formation certifiante de praticien en Shiatsu entre dans les catégories des actions de formation prévues par l'article L6313-1 du Code du Travail.

Définition du Shiatsu

Le Shiatsu fait partie des techniques manuelles pratiquées depuis des millénaires en Extrême-Orient. Le praticien va aider la personne en demande à garder ou retrouver un équilibre sur les plans physique, émotionnel et psychique par un travail de rétablissement de la circulation énergétique à l'aide de pressions et par une relation d'aide. La pratique du Shiatsu s'inscrit dans le domaine de la prévention et de la détente. Dans ce cadre, le praticien de Shiatsu atteste des capacités suivantes : accueillir la clientèle, établir un bilan énergétique, choisir une stratégie d'intervention appropriée, mettre en pratique les techniques du Shiatsu et assurer un suivi.

LE PUBLIC ET LES PRE-REQUIS

Le public concerné : tout public sauf contre-indications physiques s'opposant à la pratique du Shiatsu Pas de prérequis pour accéder à la formation Modalités d'accès à la formation : sur entretien

LES OBJECTIFS

Délivrer un enseignement théorique et pratique du Shiatsu

Former des praticiens professionnels afin d'obtenir le Titre professionnel "Spécialiste en Shiatsu" enregistré au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) et délivré par le SPS (Syndicat Professionnel du Shiatsu).

LE CONTENU DE LA FORMATION

920 HEURES : 500 HEURES EN CENTRE DE FORMATION ET 420 HEURES DE TRAVAIL PERSONNEL HORS CENTRE DE FORMATION

Les connaissances fondamentales portent sur les éléments suivants : théorie et principes de base du Shiatsu, le Tao, le Yin et le Yang, la notion d'Énergie (Qi ou Ki), les cinq éléments (tableau des caractéristiques associées, cycles d'engendrement et de modération), trajets et localisations des points importants des douze méridiens principaux et des deux merveilleux vaisseaux centraux (Vaisseau Conception et Vaisseau Gouverneur), l'horloge circadienne et la règle midi-minuit, le système des trois foyers, les huit principes fondamentaux et les quatre polarités, les points d'assentiments (Shu dorsaux ou Yu ketsu) et les points d'alarme (Mu ou Bo ketsu)...

1

^{1 -} Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

1/ CONTENU DU CURSUS EN CENTRE DE FORMATION: 500 HEURES

Contenu des cours de 1ère année ou initiation : 125 heures

Théorie de base du Shiatsu

Notion du Ki (énergie)

Le Tao

Approche du Yin et du Yang

Méridiens et points principaux

Approche des 5 mouvements

Travail sur soi en do in et étirements

Positionnement postural, centrage et ressenti

Une attention particulière est apportée à la pratique.

Un travail personnel de pratique en dehors des heures de cours est nécessaire.

Une formation aux premiers secours (PSC1) doit être faite avant la fin de la première année (validité de 5 ans).

Contrôle des connaissances : Une évaluation réalisée par l'enseignante en fin d'année permet de vérifier l'acquisition des connaissances de ce premier niveau et donne accès à la deuxième année. Il pourra être demandé à l'élève d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

Contenu des cours de 2^e année ou approfondissement : 125 heures

Développer la dynamique des 5 éléments et du Yin et du Yang

Fonctions énergétiques des organes selon les principes de l'énergétique orientale

Approfondissement de l'apprentissage des 14 méridiens principaux

Approfondissement de l'apprentissage des points les plus importants et de leurs fonctions

Les Shu dorsaux

La pratique du toucher du Hara

Les 4 modes d'observation

De nouvelles pratiques seront abordées telles que l'utilisation des avant-bras et des coudes.

Une attention particulière est apportée à la pratique.

Un travail personnel de pratique en dehors des heures de cours est nécessaire.

Dans cette optique, l'école de Marie Hélène a signé une convention de partenariat avec l'Hôpital Nord. A partir de la 2ème année, et avec l'accord de l'enseignante, les élèves peuvent aller pratiquer dans des conditions proches de leur future pratique professionnelle.

Une formation en anatomie et physiologie est nécessaire pour l'obtention des certificats de Praticien en Shiatsu. Ces connaissances peuvent être acquises en cours de cursus. Les détails et conditions de dispense sont à voir avec Marie-Hélène.

Contrôle des connaissances : Une évaluation réalisée par l'enseignante en fin d'année permet de vérifier l'acquisition des connaissances de ce niveau et donne accès à la troisième année. Il peut être demandé à l'élève d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

Contenu des cours de 3^e et 4^e années ou niveaux avancés : 250 heures

L'accent est mis en permanence sur la pratique, la fluidité des mouvements, l'écoute et le ressenti.

Parmi les sujets abordés figurent :

Modes d'observation et méthodes d'évaluation (Hara, le Kyo et le Jitsu, Qualité des méridiens, Points Yu et Mu Ketsu, Questionnaire) ;

L'approche du Zen Shiatsu de Masunaga, les extensions des méridiens et la philosophie de Masunaga des Kyo et Jitsu :

Protocoles spécifiques du Shiatsu en relation avec les 5 Mouvements ;

Les Trois Foyers;

Développement des principes de l'énergétique orientale appliqués au Shiatsu;

Usage et connaissance des points principaux ;

Autres techniques de travail, notamment avec les genoux et les avant-bras et coudes ;

Etirements des méridiens ;

Merveilleux Vaisseaux (Fonctions, Symptômes spécifiques, Points maîtres);

Ces programmes se déroulent sous forme de cours ainsi que de consultations publiques/dispensaires ponctuelles à l'hôpital Nord - APHM (convention de partenariat entre l'Hôpital Nord et le centre de formation) et autres lieux éventuels.

Au cours du programme de 3e et 4e années, Marie-Hélène pourra inviter des intervenants ponctuels à co-animer des cours thématiques.

Un travail personnel de pratique en dehors des heures de cours est nécessaire.

Dans cette optique, l'école de Marie Hélène a signé une convention de partenariat avec l'Hôpital Nord. Avec l'accord de l'enseignante, les élèves de 3° et 4° années peuvent aller pratiquer dans des conditions proches de leur future pratique professionnelle.

A travers les études de cas pratiques, l'évaluation énergétique sera poursuivie et approfondie pour mener vers un Shiatsu plus personnalisé et adapté au receveur. Marie-Hélène suit personnellement les rédactions des cas d'études et du rapport/mémoire professionnel (hors cours collectifs), pour ceux qui veulent présenter les examens.

À la fin de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu adaptée au receveur, et faire preuve d'un comportement fait de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis-à-vis de celuici. Si nécessaire, il pourra être demandé à l'élève d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

Une formation en anatomie et physiologie est nécessaire pour l'obtention des certificats de Praticien en Shiatsu. Ces connaissances doivent être acquises en fin de cursus. Les détails et conditions de dispense sont à voir avec Marie-Hélène.

2/ CONTENU DU TRAVAIL PERSONNEL HORS CENTRE DE FORMATION : 420 HEURES

Travail personnel hors centre de formation (équivalent 420 heures):

- * Mise en pratique du Shiatsu, Etudes et lectures théoriques pendant l'ensemble du cursus (équivalent 190 heures)
- * Cas pratiques d'études (équivalent 90 heures)

Obligatoires pour se présenter à l'examen de praticien professionnel en Shiatsu

Rédaction des cas pratiques basés sur 5 personnes vues 6 fois (30 cas)

A travers ces études de cas, l'évaluation énergétique sera poursuivie et approfondie pour mener vers un Shiatsu plus personnalisé et adapté à la personne.

Chaque étudiant est suivi et accompagné dans la préparation et la rédaction des études de cas.

* Rapport professionnel / Mémoire (équivalent 50 heures)

Obligatoire pour se présenter à l'examen de praticien professionnel en Shiatsu

Ce rapport professionnel / mémoire retrace le parcours de l'élève. Il abordera les aspects pratiques et théoriques ayant attrait à son enseignement, mais également son rapport à l'autre, par exemple lors de ses études de cas. Ce rapport / mémoire fera l'objet d'un suivi personnalisé avec l'enseignant de la formation.

PSC1 (1er secours) :(équivalent 10 heures)

Etre titulaire, en fin de 1ère année, d'une formation aux premiers secours PSC1

Anatomie/ physiologie :(équivalent 60 heures)

Suivre par correspondance un cursus complet en anatomie/physiologie (les candidats titulaires d'un diplôme médical, paramédical, ou d'un brevet d'État d'éducateur sportif ... se verront dispensés sur présentation d'une copie du diplôme)

12 Séances de Shiatsu reçues par des professionnels (équivalent 20 heures)

Il importe de faire l'expérience personnelle du shiatsu. Il est impératif de recevoir trois séances individuelles par an, dont au moins une par an avec l'enseignante, Marie-Hélène Reynaud Joanny – avant de se présenter à l'examen de chaque niveau annuel.

3/ HORS CURSUS / Les Journées événementielles avec la formatrice

- Des ateliers pratiques et dispensaires en partenariat avec l'Hôpital Nord de Marseille (APHM) et d'autres organismes (conventions entre L'hôpital Nord de Marseille et le centre de formation)
- Des ateliers pratiques et journées Portes Ouvertes de l'Ecole
- Des journées événementielles en partenariat avec d'autres structures (ex : Semaine du shiatsu) Ces journées événementielles sont des opportunités de travail personnel.

DUREE ET TARIF DU CURSUS (hors travail personnel)

Le cursus de formation de praticien certifié en Shiatsu représente un total de 500 heures réparties sur quatre ans. L'enseignement comporte quatre niveaux.

A l'issue de chaque année de formation, l'élève doit satisfaire à une évaluation pour accéder au niveau supérieur.

Les cours de 1ère année ou initiation se déroulent sur 125 heures soit 16 journées.

Les cours de 2^e année ou approfondissement se déroulent sur 125 heures soit 16 journées.

Les cours de 3^e et 4^e années ou niveaux avancés se déroulent sur deux années avec : 125 heures soit 16 journées pour la 3^e année ; 125 heures soit 16 journées pour la 4^e année.

L'organisation du nombre d'heures par niveau est susceptible d'aménagement, notamment pour des motifs pédagogiques.

Le tarif par année de formation est évalué pour l'année 2018-2019 à 1 550€ HT incluant la contribution au SPS. En cas de financement de la formation par un OPCA ou une entreprise ou autre organisme financeur, des frais administratifs d'un montant de 450€ HT par an seront ajoutés.

LES MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Lieu des cours

Les cours de 1^{ère}, 2^e, 3^e et 4^e années ont lieu à :

Académie de Yoga

18, rue Victor Leydet

13100 Aix-en-Provence

Le lieu d'accueil des cours est susceptible de modification en cours d'année, sans toutefois sortir du département des Bouches-du-Rhône.

Lieu des consultations publiques

Selon les partenariats établis, les élèves seront informés des lieux des consultations publiques dans un délai au préalable d'un mois.

Nombre d'élèves

12 élèves par niveau au maximum (sauf dérogation)

Supports remis aux stagiaires

Des supports pédagogiques originaux sur papier sont remis aux élèves tout au long du cursus.

Les cours et travaux dirigés sont dispensés par Marie-Hélène Reynaud Joanny: praticienne et enseignante de Shiatsu, certifiée du Ohashi Institute de New York, certifiée de l'Ecole Laura Norman de New York pour la réflexologie plantaire, diplômée du New York College of Health Professions (anciennement New Center for Wholistic Health Education and Research), licence professionnelle de Massage Therapist à l'Université de l'Etat de New York, diplômée de la SFERE d'Aix-en-Provence en Energétique chinoise, titulaire du Diplôme d'Acupuncture Traditionnelle Chinoise (DATC) de la Fédération nationale de médecine traditionnelle chinoise (FNMTC), titulaire du Titre de Spécialiste en Shiatsu (reconnu par l'État), enseignante agréée FFST et SPS.

EVALUATIONS/ EXAMENS DES ELEVES POUR OBTENTION DU CERTIFICAT DE PRATICIEN EN SHIATSU DE L'ECOLE DE FORMATION

Code de déontologie

L'élève signe, au début de son cursus, le code de déontologie qu'il s'engage à observer, dans et en-dehors des cours.

1/ Déroulement des évaluations partielles

Première année (niveau initiation)

A l'issue de cette 1ère année, les élèves passent une évaluation d'école. Cette évaluation comporte une épreuve théorique écrite. La pratique est évaluée en contrôle continu.

En parallèle, l'élève doit obtenir la formation aux premiers secours, PSC1 (équivaut à dix heures de cours) avant la fin de la 1^{ère} année.

Deuxième année (niveau approfondissement)

L'admission en 2^e année est fonction de l'évaluation à l'examen de 1^{ère} année. En fin de 2^e année, les élèves passent une épreuve théorique écrite et une évaluation pratique.

Troisième et quatrième années (niveaux avancés)

L'admission au sein de la 3^e année est fonction de la réussite à l'examen de 2^e année. Le passage entre les 3^e et 4^e années est évalué en contrôle continu.

2/ Examens finaux pour l'obtention du certificat de praticien en Shiatsu de l'école

Au terme de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu, adaptée au receveur, et faire preuve d'un comportement fait de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis-à-vis de celui-

- Conditions pour se présenter à l'examen du certificat de praticien en Shiatsu délivré par Marie-Hélène **Revnaud Joanny:**

- Connaître et observer en tout point le code de déontologie
- Avoir suivi 500 heures de cours collectifs minimum
- Avoir le PSC1 (Premiers Secours) à jour (obtention fin 1e année validité 5 ans) équivalent 10h
- Avoir validé le cursus Anatomie Physiologie (ou avoir été dispensé) équivalent 60h
- Avoir reçu 12 séances de Shiatsu par au minimum 3 praticiens différents (dont l'enseignant) au cours de la formation – équivalent 20h
- Avoir fourni 190 heures de travail personnel de pratique hors centre de formation
- Avoir rédigé en 3e et 4e années les 30 cas pratiques, suivis et validés par l'enseignant équivalent 90h
- Avoir rédigé le rapport/mémoire professionnel, suivi et validé par l'enseignant équivalent 50h
- Avoir un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (bulletin n° 3)
- Régler les frais d'inscription de l'examen.

- Déroulement des épreuves pour l'examen final du certificat de praticien en Shiatsu délivré par Marie-Hélène Reynaud Joanny

Épreuve pratique

Le candidat présentera au jury, composé de deux examinateurs (un observateur et un receveur), le relevé à jour du total de ses heures de cours et du nombre de séances de Shiatsu reçues pendant sa formation.

Le déroulement de l'épreuve pratique de 60 minutes est le suivant :

- présentation du candidat, sa motivation, son comportement et sa connaissance du code de déontologie,
- questionner le receveur,séance pratique,
- bilan.

Épreuve théorique*

Le candidat fera une présentation de son travail rédigé devant un jury composé de deux examinateurs.

* A partir de 2019, le SPS a prévu de centraliser les présentations des rapports professionnels. Le SPS convoquera lui même mes candidats pour l'épreuve théorique.

En cas d'échec, le candidat devra se réinscrire à l'examen suivant la même procédure et s'affranchir des frais d'inscription en vigueur.

Le lieu de passage de l'examen

Les candidats au certificat seront convoqués dans un lieu communiqué en temps utile aux candidats.

- Examen de rattrapage

Sur décision de l'enseignante et des éventuels autres examinateurs, il pourra être demandé à l'élève qui n'aurait pas satisfait à l'une ou l'autre des épreuves de passer un examen de rattrapage et/ou de suivre des modules de perfectionnement, tel que des cours collectifs ou des cours tutoriaux, ou encore de répéter entièrement un niveau.

OBTENTION DU TITRE PROFESSIONNEL DE SPECIALISTE EN SHIATSU

Après obtention du certificat de praticien en Shiatsu délivré par Marie-Hélène Reynaud Joanny, l'élève pourra demander le Titre Professionnel de Spécialiste en Shiatsu auprès du SPS.

Le Titre professionnel de Spécialiste en Shiatsu, reconnu par l'Etat, sera délivré à l'élève par le Syndicat professionnel du Shiatsu (SPS) après règlement des frais de titre.

